

De : Errecart, Maïté

Envoyé : lundi 30 mai 2011 12:15

À : Legaret, Jean-François; Boutault, Jacques; Aidenbaum, Pierre; Bertinotti, Dominique; Tiberi, Jean; Lecoq, Jean-Pierre; Dati, Rachida; Lebel, François; Bravo, Jacques; Feraud, Remi; Bloche, Patrick; Blumenthal, Michèle; Coumet2, Jérôme; Cherki, Pascal; Goujon, Philippe; Goasguen, Claude; Kuster, Brigitte; Vaillant, Daniel; Madec, Roger (Mairie du 19ème arrondissement); Calandra, Frédérique

Cc : Degiovani, Benoit; Molkou, Roger

Objet : Mise en place de l'emploi fonctionnel de DGAS

Bonjour,

Conformément à nos engagements, les Directeurs Généraux des Services des Mairies d'arrondissement sont dorénavant sur emploi fonctionnel.

Pour ce qui concerne les DGAS, nous prévoyons d'inscrire au Budget Supplémentaire Emploi 2011, qui sera soumis au vote du Conseil de Paris en juillet prochain, la création de 26 emplois fonctionnels de Directeurs Généraux Adjointes des Services.

Ces 26 emplois correspondent à la création d'un emploi fonctionnel pour chacune des mairies des 5ème, 6ème, 7ème et 9ème arrondissements, et de deux emplois pour les mairies du 10ème au 20ème arrondissements. Les mairies des 1ers, 2ème, 3ème, 4ème et 8ème arrondissements ne peuvent en bénéficier car ils n'entrent pas dans le champ d'application du décret limité aux arrondissements dont la population dépasse 40 000 habitants.

Je tiens à vous informer que les DGAS souhaitant un détachement dans l'emploi fonctionnel doivent en faire la demande écrite transmise sous votre couvert, avant le 30 juin 2011.

L'accès à l'emploi fonctionnel sera bien sûr réservé aux DGAS remplissant les conditions statutaires et indiciaires prévues par le décret. Quand ils ne remplissent pas ces conditions ils peuvent néanmoins conserver leur situation actuelle.

Sous réserve du vote favorable du Conseil de Paris sur les emplois, les arrêtés de détachement pourront être pris avec effet du 1er août.

Les DGAS susceptibles d'être concernés par ces mesures vont être très prochainement contactés par la DUCT pour les informer de la mise en œuvre précise de ce dispositif.

Mon cabinet se tient à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Cordialement,

Maité ERRECART